



ᐱᑭᑦᐸᑦᐸᑦ ᐸᑦᐸᑦᐸᑦ ᐸᑦᐸᑦᐸᑦ ᐸᑦᐸᑦᐸᑦ
Qulliq Energy Corporation
Société d'énergie Qulliq
Qulliq Airuyaktuᑦᐸᑦᐸᑦ ᐸᑦᐸᑦᐸᑦᐸᑦ

Communiqué de presse

Pour distribution immédiate

La SÉQ demande un nouveau rajustement du supplément de stabilisation du prix du combustible

IQALUIT, Nunavut (21 septembre 2017) – La Société d'énergie Qulliq (SÉQ) a demandé au ministre responsable de la SÉQ un rajustement de 5,41 ¢ le kilowattheure du supplément de stabilisation du prix du combustible (RSSPC). Le remboursement proposé couvre la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 mars 2018.

« Il s'agit du cinquième remboursement consécutif demandé par la SÉQ depuis novembre 2015. Je suis impatient de consulter le Conseil d'examen des taux des entreprises de service concernant la demande de la SÉQ, » a déclaré le ministre responsable de la société Qulliq, l'honorable Johnny Mike.

Le remboursement existant de 8,23 ¢ le kilowattheure est valide jusqu'au 30 septembre 2017. Tous les clients de la SÉQ recevront le RSSPC, à l'exception des locataires des logements sociaux qui reçoivent la subvention en vertu du programme d'utilisateur-payeur.

« Nous souhaitons rappeler à nos clients que le remboursement sera automatiquement appliqué à leur compte d'électricité mensuel. Les clients n'ont donc pas à présenter une demande pour recevoir ce remboursement, » a déclaré M. Bruno Pereira, le président-directeur général de la SÉQ.

Cette nouvelle demande de RSSPC est le résultat d'une diminution constante des coûts de combustible à la SÉQ, ce qui a engendré des surplus dans le fonds de stabilisation du prix du combustible. Le surplus en question représente la différence entre les coûts du combustible inclus dans les prix de l'électricité et le coût réel du combustible payé par la SÉQ.

Plus de détails concernant la demande de remboursement du RSSPC sont disponibles à l'adresse www.qec.nu.ca.

###

Personne-ressource pour les médias :

Sheila Papa

Gestionnaire des communications

Société d'énergie Qulliq

867 979-7534